

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

26 OCT. 2020

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0674 419 521**

Nom

(en entier) : **ONCOMFORT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Louvain numéro 172 à 1300 Wavre**

**Objet de l'acte : CONSTATATION DE L'EXERCICE DE DROITS DE SOUSCRIPTION ET DE
L'AUGMENTATION CORRÉLATIVE DU CAPITAL-MODIFICATION DES
STATUTS**

Les administrateurs de la société anonyme « ONCOMFORT », ayant son siège à 1300 Wavre, chaussée de Louvain 172, inscrite au registre des personnes morales (RPM Brabant wallon) sous le numéro 0674.419.521, ont requis le Notaire Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR ", BCE n° 0890.388.338, en date du huit septembre deux mil vingt, enregistré au bureau de l'Enregistrement de Bruxelles 3, le seize septembre suivant, volume 0, folio 0, case 19157, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, d'acter authentiquement, ce qui suit :

I. – Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

1. Il résulte du relevé des droits de souscription exercés ci-annexé que 435.185 droits de souscription dénommés « Warrants REM CEO » ont été exercés par la société à responsabilité limitée ARIOM, ayant son siège à 8792 Desselgem, Kasteelstraat, 75 (RPM Kortrijk 0808.233.593), pour un prix de 84.000,00 €.

En conséquence, 435.185 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ont été souscrites et entièrement libérées en espèces pour un prix total de 84.000,00 €.

Toutes les actions de la société, en ce compris les 435.185 actions nouvelles émises suite à l'exercice des droits de souscription dénommés « Warrants REM CEO », ont les mêmes droits que les actions existantes de la société et représentent la même portion du capital.

2. Le produit de cette libération, soit la somme de 84.000,00 €, a été déposé au compte spécial numéro BE20 7360 7169 1956 ouvert au nom de la société auprès de la banque KBC. Une attestation justifiant ce dépôt est déposée à l'instant sur le bureau du Notaire soussigné qui la conservera dans son dossier.

3. En conséquence, le capital est effectivement porté de 420.000,00 € à 504.000,00 €, représenté par 16.622.088 actions, sans désignation de valeur nominale.

II. – Modifications aux statuts

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 5 - CAPITAL

Le capital est fixé à la somme de cinq cent quatre mille euros (504.000,00 €), représenté par seize millions six cent vingt-deux mille quatre-vingt-huit actions (16.622.088), sans désignation de valeur nominale.

III. – Pouvoirs

Pouvoir est donné chaque administrateur, chacun avec le pouvoir d'agir seul, afin de transcrire l'exercice des droits de souscription ainsi que l'émission des nouvelles actions dans les registres ad hoc ainsi que de signer lesdits registres.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé.

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procuration, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).